



Rots (Lasson, Secqueville-en-Bessin), **Thue et Mue** (Brouay, Mesnil-Patry, Sainte-Croix-Grand-Tonne, Bretteville-l'Orgueilleuse, Cheux, Putot-en-Bessin), **Saint-Manvieu Norrey, Le Fresne-Camilly, Cairon, Thaon, et Rosel.**

Déchets ménagers :
La Communauté urbaine de Caen la mer assure la gestion au 1^{er} janvier 2020

Collecte des déchets ménagers :

A compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté urbaine de Caen la mer assurera la collecte des déchets sur votre territoire selon les modalités de collecte actuellement en vigueur. Elle succédera ainsi au SIDOM de Creully (Syndicat Intercommunal Des Ordures Ménagères) qui sera dissous le 31 décembre prochain.

Le traitement jusqu'alors géré par le SEROC (Syndicat mixte de traitement et de Valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados) sera réalisé désormais par **le SYVEDAC** (Syndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise). **Les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif ainsi que les consignes de tri restent inchangés.**

Attention, lorsqu'une semaine contient un jour férié, les collectes sont décalées au jour suivant à compter du jour férié et par glissement jusqu'à la fin de la semaine.

Exemple :

Pour la commune X qui est collectée le mardi 31 décembre il n'y a pas de changement.

Pour la commune Y qui est collectée en principe le vendredi 3 janvier, la collecte sera décalée au samedi 4 janvier.

Accès aux déchèteries de Caen la mer :

A compter du 1^{er} janvier 2020, sept déchèteries (Bretteville-l'Orgueilleuse, Bretteville-sur-Odon, Colombelles, Fleury-sur-Orne, Hermanville-sur-mer, Mouen et Ouistreham) seront à votre disposition sur le territoire de la Communauté urbaine de Caen la mer. **Elles seront accessibles gratuitement** aux habitants de la Communauté urbaine sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

L'accès aux deux déchèteries de Fontenay-le-Pesnel et de Creully sera maintenu via la carte d'accès du SEROC en 2020.

Toutes les conditions d'accès sont disponibles sur le site internet de Caen la mer rubrique « collecte des déchets ».

Collecte des encombrants sur appel :

Pour les personnes âgées de 75 et plus, et pour les personnes en situation de handicap, **il existe un service gratuit de collecte à domicile des encombrants sur rendez-vous**. Pour en bénéficier, vous pouvez contacter le service des déchets ménagers.

Compostage :

Si vous habitez en résidence individuelle, Caen la mer met à votre disposition un composteur. Vous pouvez vous inscrire en ligne via le formulaire accessible sur le site internet www.caenlamer.fr ou contacter le service des déchets ménagers. La fourniture du composteur est gratuite, dans la limite d'un composteur par foyer.

+ d'informations sur la collecte des
DÉCHETS MÉNAGERS
02 31 304 304
contactdechetsmenagers@caenlamer.fr


Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE